



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 13 décembre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1175331005

Conclure une entente-cadre collective avec Tenaquip Ltée, pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver, pour les organisations d'inventaire de la Division Logistique, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16479, au montant de 188 939,10 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires)

### 20.002 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526037

Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 404 897,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17066-167032-C - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération* : Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.004 Entente

CE Service de police de Montréal, Direction stratégique - 1172610003

Autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à donner, 1942 livres photoreportage intitulé «10-05 en devoir depuis 175 ans», valeur de 22 119.38 \$, à la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard / Approuver un projet de convention à cet effet

### 20.005 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture, Direction du développement culturel - 1174407003

Accorder un soutien financier de 64 000 \$ à cinq organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour un engagement pluriannuel dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCC/Ville 2017-2018

**20.006** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1173220003

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de collaborer à la mise en oeuvre de son plan d'action triennal 2017-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.007** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176751001

Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 92 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accroître la notoriété de la marque PME MTL auprès des entrepreneurs et des partenaires pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.008** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177796002

Accorder une contribution financière non récurrente de 62 500 \$ à la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Nomination de membres

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1177665003

Autoriser la nomination de MM. Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2017-2018.

### 30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1177209009

Approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2018 / Autoriser l'occupation du domaine public du 1er janvier au 2 avril 2018

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### **40.001** Ordonnance - Autre sujet

CE        Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177796001

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » pour une période de douze mois

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>



**Dossier # : 1175331005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre collective avec Tenaquip Itée, pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver, pour les organisations d'inventaire de la Division Logistique, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16479, au montant de 188 939,10 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver, pour les organisations d'inventaire de la Division logistique;
2. d'accorder à Tenaquip Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16479;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-01 09:43

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175331005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre collective avec Tenaquip Itée, pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver, pour les organisations d'inventaire de la Division Logistique, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-16479, au montant de 188 939,10 \$, taxes incluses (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conclure avec Tenaquip Itée, une entente-cadre collective pour une période de douze (12) mois à partir du 16 mars 2018, pour la fourniture et la livraison sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver (balais, fourches, râteliers, grattoirs, pelles, coupe-glace) à la suite de l'appel d'offres public 17-16479.

Une entente-cadre collective pour la fourniture des outils manuels de jardinage et des outils manuels pour l'hiver est mise à la disposition des arrondissements et des services corporatifs depuis le 4 mars 2015. L'entente-cadre collective, d'un montant total estimé à 245 080,91 \$, taxes incluses, a été octroyée le 4 mars 2015 à l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc. à la suite de l'appel d'offres 15-14047, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

L'entente-cadre collective a pris fin le 3 mars 2017. Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective a été consommée à 50 %. L'entente-cadre possédait une option de prolongation de douze (12) mois aux mêmes conditions.

À la suite d'une analyse du Service de l'approvisionnement en février 2017, il avait été déterminé qu'il était avantageux pour la Ville de se prévaloir de la prolongation de l'entente-cadre. Cependant, l'adjudicataire nous a signifié ne pas pouvoir prolonger l'entente puisque ce dernier affirme que son fournisseur ne peut maintenir ses prix inchangés pour douze (12) mois supplémentaires.

Le lancement d'un appel d'offres était donc nécessaire afin de combler les besoins en outils manuels de jardinage et outils manuels pour l'hiver des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que les services corporatifs desservis par les entrepôts de la Division Logistique du Service de l'approvisionnement. Nous avons donc procédé au lancement d'un appel d'offres public (17-15910) du 21 juin au 10 juillet 2017. L'analyse du résultat de cet appel d'offres nous a permis de constater que nous subissions une hausse moyenne pondérée des prix de 16 % par rapport aux prix de la dernière entente de mars 2015. De plus, il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire et un seul preneur du cahier des charges. Le Service de l'approvisionnement a décidé d'annuler l'appel d'offres puisque les conditions d'octroi n'étaient pas favorables.

Pour faire suite à cela, nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation (17-16373) pour combler la portion la plus urgente, soit les outils manuels pour l'hiver (hiver 2017-18 seulement, jusqu'au 15 mars 2018), et ainsi nous donner l'occasion de revoir notre stratégie afin de permettre une meilleure concurrence et de mieux comprendre le marché pour l'appel d'offres public faisant l'objet du présent sommaire décisionnel (17-16479). Le Service de l'approvisionnement a comme objectif de procéder à un plus grand regroupement d'outils manuels, pour le prochain appel d'offres qui aura lieu à l'automne 2018. La stratégie qui sera adoptée sera de combiner tous les outils manuels sous un seul et même appel d'offres (outils de jardinage, outils pour l'hiver, outils de meulage-tronçonnage, outils divers pour la construction (marteaux, tourne-vis, pinces, scies, etc.)), et de procéder à un octroi de contrat par catégories d'articles (groupes), ce qui permettra d'obtenir des économies d'échelle plus importantes en plus de diminuer les frais administratifs occasionnés par la gestion de plusieurs appels d'offres distincts. Pour pouvoir mettre de l'avant ladite stratégie, nous devons attendre au 1er mars 2019 afin que toutes les ententes pour les outils manuels présentement en vigueur se terminent, ce qui explique pourquoi la stratégie n'a pu être appliquée précédemment.

La conclusion de l'entente-cadre est donc nécessaire afin de combler les besoins pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les services corporatifs. Ces produits seront disponibles pour les requérants par l'entremise des entrepôts de la Division Logistique du Service de l'approvisionnement.

L'entente-cadre collective est gérée par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque arrondissement ainsi que les services corporatifs confirment leurs achats par des demandes d'achats auprès de la Division Logistique, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

La publication de l'appel d'offres public 17-16479 s'est faite sur une période dix-sept (17) jours civils, soit du 23 octobre 2017 au 8 novembre 2017. Il y a eu un total de six (6) preneurs du cahier des charges. Aucun addenda n'a été émis durant cette période. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 7 mai 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0330 - 4 mars 2015 - Conclure avec la firme Le groupe J.S.V. inc. (245 080,90\$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture d'outils de jardinage - Appel d'offres public 15-14047 (5 soum.)

## **DESCRIPTION**

### Sur le plan qualitatif :

La fourniture et la livraison, sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver pour une période de douze (12) mois, à partir du 16 mars 2018.

Les magasins et dépôts de la Ville (Division Logistique du Service de l'approvisionnement) pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur selon les prix unitaires soumis.

Les outils manuels de jardinage et pour l'hiver sont utilisés par les travaux publics des arrondissements ainsi que par divers services corporatifs de la Ville (Service des Grands parcs, Pépinière municipale). Il a été défini selon la Division Logistique que la marque *GARANT* constitue une référence adéquate. Les outils de ce fabricant répondent au besoin exprimé et possèdent le niveau de qualité requis (durabilité et robustesse, en plus de faire

l'objet d'une forte demande de la part des requérants. Cependant, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres, le Service de l'approvisionnement s'est assuré d'ouvrir le marché pour ces produits en laissant la possibilité aux soumissionnaires de soumissionner avec d'autres marques que *GARANT*. De plus, le Service de l'approvisionnement s'est assuré qu'il y avait un volume suffisant de distributeurs potentiels pour ces produits avant de procéder à un appel d'offres public.

Tous les soumissionnaires ont proposé la marque *GARANT* avec leur soumission.

Les prix soumis demeurent fermes pour la durée de l'entente.

#### Sur le plan quantitatif :

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division Logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur l'historique de consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois.

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres 17-16479 ont été estimées en fonction des consommations des dix-neuf (19) arrondissements et des services corporatifs par l'entremise de la Division Logistique du Service de l'approvisionnement.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de produits et d'un secteur de marché à faible risque, nous avons exigé une garantie de soumission minimale de deux mille dollars (2 000 \$). Nous avons également demandé une garantie d'exécution du même montant, qui devra être fournie par l'adjudicataire recommandé.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-16479, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges :

- Le Groupe J.S.V. inc.;
- Fertilec ltée;
- Tenaquip ltée;
- Cantin et Fils ltée;
- Pasard inc.;
- Serres F. Fortier inc..

Nous avons reçu cinq (5) soumissions :

- Le Groupe J.S.V. inc.;
- Fertilec ltée;
- Tenaquip ltée;
- Cantin et Fils ltée;
- Pasard inc..

La Ville a corrigé toutes les erreurs de calcul dans les soumissions et a effectué les ajustements qui en découlent, selon les dispositions prévues à l'article 9 - Prix des biens et services, des instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres. Cependant, les prix unitaires soumis sont restés inchangés. Le preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission s'est désisté parce que ce type d'appel d'offres ne le concerne pas (il a acheté le cahier des charges par erreur).

## Analyse des soumissions :

Firmes soumissionnaires	Total
Tenaquip Ltée	188 939,10 \$
Le Groupe J.S.V. inc.	191 455,06 \$
Pasard inc.	199 866,78 \$
Cantin et Fils ltée	209 935,51 \$
Fertilec ltée	235 186,52 \$
Dernière estimation réalisée	195 630,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	205 076,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,54 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	46 247,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	24,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 6 691,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-3,42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 515,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,33 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 195 630,36 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix obtenus pour ces produits en 2015, avec une majoration de 15 %. Cette majoration a été établie en fonction de l'évolution de la devise canadienne par rapport à la devise américaine ainsi que l'évolution du prix des matières premières au cours des vingt-quatre (24) derniers mois.

Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente en mars 2015, le prix moyen des articles va connaître une hausse moyenne pondérée de 10,30 %. Cette hausse peut s'expliquer par les points suivants:

- Par la baisse de 17 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain depuis la mise en place de la dernière entente en mars 2015 (ayant un impact sur la matière première et l'importation des produits finis);
- Par l'augmentation de 10 % des matières premières depuis la mise en place de la dernière entente en mars 2015 (résine, acier, aluminium, carton, bois);
- Tous les distributeurs pour les produits *GARAN T* ont donc subi une augmentation de 14,5 % du fabricant depuis mars 2015.

À titre comparatif avec l'appel d'offres 17-15910 qui a été annulé en juillet dernier parce que les conditions d'octroi n'étaient pas favorables, et où nous avons obtenu une hausse moyenne pondérée des prix de 16,10 %, l'appel d'offres faisant l'objet du présent sommaire décisionnel nous a permis d'éviter une hausse supplémentaire moyenne pondérée des prix de 5,8 % (10,30 % au lieu de 16,10 %). La hausse de 10,30 % est moins importante que celle qu'ont subi les distributeurs des produits *GARANT* soit 14,5 %.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Le montant total estimé de l'entente, pour les quarante-quatre (44) articles au bordereau de soumission, pour une période de douze (12) mois est de :

164 330,59 \$ + TPS 8 216,53 \$ +TVQ 16 391,98 \$ = 188 939,10 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 13 décembre 2017.
- Début du contrat prévu : le 16 mars 2018.
- Fin du contrat: le 28 février 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-24

Richard DAGENAIS  
Chef de section, biens et services

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082

**Approuvé le :** 2017-11-29

**Dossier # : 1177526037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 404 897,11 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17066-167032-C – 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 897,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17066-167032-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-04 09:58

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526037**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Ltée pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 404 897,11 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17066-167032-C – 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures nécessitent une maintenance rigoureuse afin de les garder dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour répondre aux exigences opérationnelles de traitement et de rejet.

Des travaux de maintenance ou de réparation peuvent être exécutés en tout temps dans des circonstances dont l'ampleur ne peut être constatée qu'à la dernière minute ( bris d'équipement, perte d'alimentation électrique, etc.).

Afin de faire face à différentes éventualités (vacances, manque de personnel, exécution de travaux spécialisés par une main-d'œuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes en place ou de suppléer à une pénurie de personnel par une main-d'œuvre d'appoint et spécialisée comme prévu dans la convention actuelle des cols bleus.

Les travaux d'entretien peuvent être réalisés par de la main-d'œuvre contractuelle si un des critères suivants est rempli :

- travaux d'amélioration;
- échéancier de réalisation serré;

- main-d'œuvre interne de la division de l'Entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;
- main-d'œuvre interne de la division de l'Entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres a été lancé le 4 octobre 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 octobre 2017. La validité des soumissions était de 90 jours.

Un addenda, n'ayant aucune incidence monétaire, a été émis pour réviser la version électronique du bordereau de soumission.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1279 - 13 août 2014 - Accorder un contrat à Mofax Électrique Itée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE

CE12 0037 - 18 janvier 2012 - Accorder à la firme Mofax électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 371 311,42 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 2060-AE

## **DESCRIPTION**

La durée du contrat est de deux ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Les travaux décrits dans les documents d'appel d'offres comprennent la fourniture de main-d'œuvre à taux horaire dans différentes disciplines de la construction : contremaître, électricien, estimateur, chef d'équipe.

Également, un montant forfaitaire au bordereau des prix a été prévu pour le transport des matériaux, la location d'équipements (grue, équipements spécialisés, etc.) l'achat de matériaux (pièces, accessoires électriques etc.), la fourniture d'outillage et de biens non durables (propane, essence, diesel, etc.) ainsi que d'autres biens et services additionnels requis en vertu des conditions des documents d'appel d'offres.

Chaque mandat réalisé en vertu du contrat fait l'objet d'une estimation détaillée par l'entrepreneur, laquelle doit être approuvée par la Ville. Les travaux sont exécutés sur la base de temps et matériel (régie contrôlée) et toutes les feuilles de temps ainsi que les pièces justificatives doivent être approuvées et fournies avec la facture de l'entrepreneur.

Ce contrat ne comporte aucun montant pour incidences et contingences.

## **JUSTIFICATION**

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont présenté une soumission. Un avis de désistement a été reçu mentionnant que la gestion du personnel était difficile dans le cadre de ce contrat.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
1- La Cie Électrique Britton Ltée	404 897,11	-	404 897,11 \$
2- Poulin Électrique inc.	410 143,42	-	410 143,42 \$
3- Gastier inc.	420 739,10	-	420 739,10 \$
4- Le Groupe LML Ltée	467 801,91	-	467 801,91 \$
5- Neolect inc.	506 178,82	-	506 178,82 \$
6- Lavytech électrique inc.	530 777,49	-	530 777,49 \$
Estimation du professionnel	476 488,15	-	476 488,15 \$
Coût moyen des soumissions reçues			456 756,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,81 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			-125 880,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			31,09 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (\$)			(71 591,04) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation du professionnel (%)			-15,02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			5 246,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,30 %

L'écart entre la soumission interne et le plus bas soumissionnaire est favorable de 15,02 %. Cet écart est attribuable à des taux horaires moins élevés que prévu à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à La Cie Électrique Britton Ltée pour la somme de sa soumission, soit 404 897,11 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - La Cie Électrique Britton Ltée 8555, chemin Devonshire, Mont-Royal, Québec H4P 2L3 - NEQ 1141922808. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 15 août 2017 avec sa soumission, et une mise à jour de cette attestation valide jusqu'au 28 février 2018.

L' autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. Toutefois, La Cie Électrique Britton Ltée a fourni une telle autorisation, laquelle est jointe au présent sommaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la DEEU est de 404 897,11 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 369 725,03 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera comptabilisée en partie au budget de fonctionnement de la DEEU du Service de l'eau et en partie financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, il serait difficile sinon impossible de maintenir les équipements en état et d'assurer un fonctionnement optimal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: décembre 2017
- Fin du contrat : décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-29

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2017-12-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-12-01

CE : 20.003  
2017/12/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1172610003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction stratégique , Performance et développement stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à donner, 1942 livres photoreportage intitulé «10-05 en devoir depuis 175 ans», valeur de 22 119.38 \$, à la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard.

Il est recommandé :

1. d'accorder un don de 1942 livres photoreportage intitulé «10-05 en devoir depuis 175 ans», valeur de 22 119.38 \$, à la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard;
2. d'approuver le projet d'entente à cet effet entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard ;
3. d'autoriser l'assistant-directeur de la planification stratégique à la Direction stratégique du SPVM à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-01 13:04

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172610003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction stratégique , Performance et développement stratégique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de police de la Ville de Montréal à donner, 1942 livres photoreportage intitulé «10-05 en devoir depuis 175 ans», valeur de 22 119.38 \$, à la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 15 mars 1843, le Département de police de Montréal a vu le jour. L'année 2018 marquera donc son 175e anniversaire.

Le SPVM possède une riche histoire qui procure aux Montréalais un accès à une expertise policière en plusieurs matières. Des centaines de milliers d'interventions exercées chaque année sur le territoire sont la meilleure démonstration de notre savoir-faire et savoir-être. Une opportunité s'offre au Service de police de la Ville de Montréal de la dévoiler.

En lien avec le dossier décisionnel délégué portant le numéro 2172610001, dans le cadre du 175e anniversaire du SPVM, le Service procédera à la publication, par l'entremise de Del Busso Éditeur (Éditions Carte blanche enr.), du livre photoreportage «10-05 en devoir depuis 175 ans», initiative de l'agent Martin Desmarais. Un don de 1942 exemplaires sera fait au Musée de la police de Montréal qui sera responsable de la distribution et de la vente d'une partie des exemplaires avec la maison d'édition.

Tout au long des événements marquant le 175e anniversaire du Service de police, en 2018, les bénévoles du Musée collaboreront avec le comité de travail et les responsables d'unité dans ses activités.

Les bénévoles du Musée de la police s'investissent à faire rayonner l'histoire, par conséquent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaite reconnaître et mettre en valeur cette histoire, d'ailleurs les orientations stratégiques SPVM 2020 désirent prendre action pour mobiliser ses employés, les rendre fiers et ainsi mieux faire connaître leur histoire et leur travail auprès des citoyens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision - Dossier décisionnel 2172610001: Octroyer un contrat gré à gré, par lettre d'entente, entre Del Busso Éditeur (les éditions Carte blanche enr.) et le Service de police de la Ville de Montréal, pour l'impression, jusqu'à la distribution, d'un livre photoreportage 10-05. Le contrat prendra fin le 31 décembre 2017 pour un montant total de 24 949,57 \$. Autoriser la signature de celui-ci par le fonctionnaire délégué.

**DESCRIPTION**

Le livre photoreportage «10-05 en devoir depuis 175 ans» est un livre de 224 pages, contenant près de 175 photos actuelles, et certaines historiques, mettant en relief le travail des policiers patrouilleurs, mais également ceux qui oeuvrent dans les différentes sections et/ou fonctions administratives, incluant un mot du directeur du SPVM et un bref historique de la police à Montréal avec photos d'archives.

## **JUSTIFICATION**

En guise de reconnaissance auprès des bénévoles du Musée à maintenir notre connaissance sur l'histoire du SPVM, tant en contenu, qu'en objet, que par leur disponibilité, permettant ainsi de continuer de faire vivre l'histoire, le SPVM désire leur donner les moyens financiers pour continuer leur oeuvre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le don est d'une valeur de 22 119.38 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Section des communications ainsi que les communications de la Maison d'édition se joindront au Musée pour faire la promotion du livre.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

5 décembre 2017 - Lancement du livre au Centre d'histoire de Montréal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BLAIS  
Inspecteur-chef Police

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-28

Daniel D TOUCHETTE  
Assistant-directeur Police

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Simonetta BARTH  
Directeur adjoint police

**Approuvé le :** 2017-11-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-12-01



**Dossier # : 1174407003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 64 000 \$ à cinq organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour un engagement pluriannuel dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 64 000 \$ à cinq organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour un engagement pluriannuel dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

**Programme montréalais d'action culturelle 2017-2018**

<b>Organisme</b>	<b>Subvention accordée</b>
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Phase II de III	15 000 \$
Centre Turbine / Phase II de III	13 000 \$
Danse Danse / Phase II de II	12 000 \$
Espace Libre / Phase II de II	12 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain / Phase III de III	12 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 \$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-04 08:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174407003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 64 000 \$ à cinq organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour un engagement pluriannuel dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'Axe 2 - Accès à la culture de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place le Programme montréalais d'action culturelle pour soutenir les projets de médiation culturelle des organismes culturels professionnels. L'objectif de ce programme est de soutenir les initiatives des milieux culturels professionnels visant une meilleure accessibilité culturelle et facilitant l'appropriation de la culture par les citoyens montréalais. Dans le cadre de ce programme, le MCC et la Ville de Montréal ont convenu d'appuyer certains projets sur plus d'une année, soit deux ou trois ans. Le soutien financier à une deuxième ou à une troisième année est conditionnel à la remise d'un bilan satisfaisant de l'étape précédente. Actuellement, cinq projets pluriannuels sont en cours de réalisation. Le Service de la culture a reçu les bilans pour ces cinq projets. Après analyse par les gestionnaires du Programme du Service de la culture, ces bilans ont été jugés conformes aux attentes. L'étape suivante de ces projets peut donc être soutenue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La première phase du projet d'OPTICA, centre d'art contemporain a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante :  
CE15 0916 - 13 mai 2015 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016.

La deuxième phase du projet d'OPTICA, centre d'art contemporain a été appuyé par la résolution suivante :  
CE16 1967 - 7 décembre 2016 : Accorder un soutien financier de 99 700 \$ à sept organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

La première phase des projets de l'Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec (ACREQ), du Centre Turbine, de Danse danse et d'Espace Libre a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante :  
CE16 1361 - 17 août 2016 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$

à 30 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.

## DESCRIPTION

Les gestionnaires proposent de procéder aux versements suivants pour les cinq (5) projets précédemment évalués admissibles à une contribution pluriannuelle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

### Programme montréalais d'action culturelle 2017-2018

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Phase II de III	80%	15 000 \$
Centre Turbine / Phase II de III	39%	13 000 \$
Danse Danse / Phase II de II	38%	12 000 \$
Espace Libre / Phase II de II	76%	12 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain / Phase III de III	35%	12 000 \$
<b>TOTAL</b> Programme montréalais d'action culturelle		<b>64 000 \$</b>

## JUSTIFICATION

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme montréalais d'action culturelle vise à accompagner les clientèles montréalaises, particulièrement les clientèles sensibles, dans leurs apprentissages culturels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 64 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures. La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La dépense de 64 000 \$, pour les cinq projets dans le Programme montréalais d'action culturelle, est subventionnée à 30 720 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 33 280 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.03.02.00-0009.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2017 Octroi des subventions aux organismes  
Décembre 2017 à novembre 2018 Réalisation des projets par les organismes  
Décembre 2018 Dépôt des bilans des projets par les organismes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danièle RACINE  
Commissaire à la médiation culturelle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Roseline RICO  
directeur(trice)- developpement culturel

Le : 2017-11-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-12-03



**Dossier # : 1173220003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de collaborer à la mise en oeuvre de son plan d'action triennal 2017-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de collaborer à la mise en oeuvre de son plan d'action triennal 2017-2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-29 18:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173220003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de collaborer à la mise en oeuvre de son plan d'action triennal 2017-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Coalition montréalaise des Tables de quartier - également connue sous le nom de CMTQ ou Coalition - constituée depuis 2003, regroupe 30 Tables de quartier intersectorielles et multiréseaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Elle a pour mission d'intervenir sur des enjeux communs à l'ensemble des Tables de quartier tels que le développement social local, l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Montréalaises et des Montréalais, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) travaille en collaboration avec cet organisme depuis plusieurs années dans des dossiers ayant une portée régionale, dont le comité de pilotage de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et le conseil d'administration du Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal.

Mentionnons, à titre d'exemple, des actions réalisées par la CMTQ pour la période 2016-2017 :

- membre du comité de pilotage de la Politique de développement social de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le conseil d'agglomération en juin 2017;
- partenaire du comité régional ad hoc sur les besoins de relocalisation des organismes communautaires montréalais qui a réalisé un sondage afin de mieux connaître la situation actuelle des besoins en locaux des organismes communautaires;
- appui au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) sur la question de l'habitation, qui est un des éléments clefs de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, pour demander à la Ville de Montréal de réserver des terrains et des bâtiments pour le logement social;
- présentation des Tables de quartier et de l'Initiative montréalaise lors de divers colloques : 12e Colloque francophone international des Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), *Deepening community* de *Tamarack Institute* et le forum Montréal métropole;

- participation à un voyage d'études de trois jours à Boston, sur l'invitation de *Cities for People*, afin d'échanger sur les pratiques en développement social.

Rappelons que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, soutiennent financièrement les 30 Tables de quartier à travers l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui vise à contribuer au développement social dans les quartiers de Montréal en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ainsi, la Ville soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement aux enjeux prioritaires par le milieu, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs ou tout autre enjeu interpellant les partenaires des quartiers.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE16 1236 du 3 août 2016**

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en œuvre de son plan d'action 2016-2017

### **CE15 2334 du 16 décembre 2015**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de participer à la réalisation son plan d'action 2014-2017, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

### **CE14 1615 du 23 octobre 2014**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier pour participer à la réalisation 2014-2015 de son plan d'action 2014-2017

## **DESCRIPTION**

Lors de son assemblée générale annuelle du 30 octobre 2017, les membres de la CMTQ ont adopté leur plan d'action triennal 2017-2020, qui se veut en continuité avec leur planification triennale antérieure 2014-2017. La contribution de la Ville permettra à la CMTQ de débiter la mise en œuvre de ce plan autour des trois orientations stratégiques suivantes : renforcer le soutien aux Tables de quartier ainsi que les échanges sur leurs pratiques, accentuer le travail sur la reconnaissance, la promotion et le financement des Tables de quartier et, finalement, promouvoir leur vision du développement social local ainsi que du développement de Montréal. Plus précisément, la CMTQ concentrera ses actions autour des axes de travail ci-dessous :

- Consolider sa vie associative;
- Augmenter le financement des Tables de quartier;
- Assurer son rayonnement de la CMTQ et celui des Tables de quartier; et,
- Intervenir sur des enjeux de développement.

## **JUSTIFICATION**

Au cours des dernières années, la CMTQ a su développer une expertise qui en fait un acteur incontournable du développement social et un ardent défenseur de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La CMTQ a déposé une demande de soutien financier, au montant total de 30 000 \$, qui est défrayée de manière égale par les trois partenaires financiers. La Direction régionale de

santé publique du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Centraide du Grand Montréal ont déjà versé une somme de 10 000 \$ chacun à ce projet au courant de l'année 2017. Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 10 000 \$, est prévu au budget de fonctionnement du SDSS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale. Cette contribution s'inscrit dans le cadre financier global de l'organisme impliquant des sources de financement autres que celle provenant de la Ville de Montréal, ce qui lui a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir son octroi.

Le tableau ci-dessous résume le soutien accordé à l'organisme au courant des trois dernières années pour ce projet. Par ailleurs, l'organisme n'a reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant ceux indiqués dans ce sommaire.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien par rapport au budget 2017 de l'OBNL
		2014	2015	2016		
<b>Coalition montréalaise des Tables de quartier</b>	<b>Plan d'action triennal 2017-2020</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 %</b>

Le versement sera effectué conformément à la date inscrite à la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La CMTQ est financée principalement par les contributions de ses membres, soit 1 000 \$ par Table de quartier et par la Fondation Chagnon. L'organisme a essayé et tente encore de diversifier ses sources de financement, mais cela reste difficile. L'apport de la Ville de Montréal et des autres partenaires de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local lui permettra de débiter les actions prévues à son nouveau plan d'action.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Décembre 2017** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-26

Agathe LALANDE  
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2017-11-29



**Dossier # : 1176751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 92 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accroître la notoriété de la marque PME MTL auprès des entrepreneurs et des partenaires pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 92 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accroître la notoriété de la marque PME MTL auprès des entrepreneurs et des partenaires en 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-28 11:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176751001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non-récurrente maximale de 92 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accroître la notoriété de la marque PME MTL auprès des entrepreneurs et des partenaires pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué les six organismes PME MTL qui assurent le développement économique local sur le territoire montréalais. Ceux-ci offrent un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire. Ces services sont entièrement financés par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (CG16 0347).

Les organismes PME MTL sont maintenant l'outil privilégié de la Ville de Montréal en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. La marque PME MTL est relativement nouvelle et elle s'inscrit dans un écosystème déjà occupé par de nombreux acteurs. Il est donc nécessaire de la promouvoir auprès des entrepreneurs (les clients) et des autres instances (les partenaires).

À cet égard, PME MTL Grand Sud-Ouest offre à la Ville de poursuivre les efforts de promotion et de notoriété de la marque PME MTL entrepris en 2016 et 2017.

Le présent dossier veut répondre à cette demande (mise en pièce jointe) en proposant d'octroyer une contribution à PME MTL Grand Sud-Ouest, un organisme à but non lucratif, afin qu'il poursuive les projets de communication démarrés en 2016 et développe une série d'activités de promotion et de communication en 2018 qui seront déployées pour tous les organismes PME MTL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0541 - 29 septembre 2016 - Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 98 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2016 et 2017 afin d'assurer la promotion de l'image de marque et accroître la notoriété du réseau PME MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du Gouvernement du Québec.

CG16 0347 - 20 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ.

CE15 2201 - 2 décembre 2015 - Accorder une contribution financière maximale de 48 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'année 2016 pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet « soutien aux projets structurants ».

## **DESCRIPTION**

Le Projet soutenu par la contribution vise à poursuivre les efforts déployés en développement de l'entrepreneuriat et en promotion de la notoriété des organismes PME MTL, le nouveau modèle de développement économique local mis en place par la Ville de Montréal.

En acceptant cette contribution, PME MTL Grand Sud-Ouest prendrait en charge la rédaction stratégique de contenus pour assurer une image et une identité forte de PME MTL. À cet effet, il :

- assumerait toutes les activités susceptibles d'accroître la notoriété de la marque PME MTL et d'en assurer la promotion;
- coordonnerait la conception et la mise à jour d'outils de communication, en plus de gérer et animer les médias sociaux de PME MTL.

La contribution financière reçue de la Ville devra être utilisée aux seules fins :

- de rémunération de la personne mandatée pour coordonner les activités de promotion de PME MTL;
- de développement et mise à jour d'outils de communication en lien avec le Projet;
- de financement d'autres services professionnels en lien avec le Projet.

La Ville contribue à 100 % du soutien financier demandé dans le cadre de ce projet.

## **JUSTIFICATION**

La contribution permettra :

- d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de contenu favorisant la notoriété et la reconnaissance de PME MTL;

- de promouvoir les activités de PME MTL;
- de renforcer les liens entre PME MTL et ses partenaires.

PME MTL Grand Sud-Ouest a déjà démontré son expertise en matière de communication et de promotion en assurant notamment l'organisation et la promotion du volet régional de la 18<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre pour le compte des six organismes PME MTL ainsi que la première année du présent projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les années 2016 et 2017, PME MTL Grand Sud-Ouest a reçu des contributions de la Ville afin de développer les premières phases du projet (CG16 0541)

<b>PME MTL Grand Sud-Ouest</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Soutien recommandé en 2018</b>
Promotion et notoriété de PME MTL	20 000 \$	78 000 \$	92 000 \$
Pourcentage du soutien (%)	100 %	100 %	100 %

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 92 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement 2018 du Service du développement économique.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Assurer la promotion de l'entrepreneuriat montréalais
- Accroître la notoriété de la marque PME MTL

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses à l'annexe 2 de la convention signée avec la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités liées à la contribution se dérouleront entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yan BEAUMONT  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-23

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-11-28



**Dossier # : 1177796002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 62 500 \$ à la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 62 500 \$ à la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-01 14:02

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177796002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente de 62 500 \$ à la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le PR@M - Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci sont réalisés.

Le 21 juin 2017, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est. Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M - Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif, soit l'octroi d'une contribution financière spécifique à l'aménagement des vitrines pendant des travaux majeurs d'infrastructure.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1105 (21 juin 2017) : donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier.

## **DESCRIPTION**

La rue Saint-Hubert fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement des commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec la S.I.D.A.C Plaza St-Hubert prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, la S.I.D.A.C Plaza St-Hubert s'engage à offrir aux commerçants du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2020.

Le calcul de la contribution financière de 62 500 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des commerçants du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

## **JUSTIFICATION**

En combinaison avec les autres volets du PR@M - Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue Saint-Hubert pendant les travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Minimiser les effets inhérents au chantier majeur qui a débuté dans le secteur de la rue Saint-Hubert.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Si une décision à l'effet contraire était prise, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de la présente entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-11-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-11-28



**Dossier # : 1177665003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2017-2018.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2017-2018.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-04 20:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177665003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2017-2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres. MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun ont été élus au CA en juin 2017. Seulement Monsieur Bissonnet a été réélu lors de l'élection municipale de novembre 2017. La Ville de Montréal doit donc nommer 2 nouveaux représentants pour la fin du mandat 2017-2018

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0807 - 18 mai 2017 Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétréaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 \$.

CE17 0286 - 8 mars 2017 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétréaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$.

CE16 1764 - 9 novembre 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 884,87 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétréaultville, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa.

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétréaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour la fin du mandat 2017-2018.

## **JUSTIFICATION**

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En nommant ses représentants, la Ville de Montréal s'engage à autoriser les dépenses de déplacements de ses représentants lors des rencontres du conseil d'administration. Il reste un rencontre du CA en mars 2018 à Laval avant la fin du mandat des membres du CA de la FCM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic LAPOINTE  
Conseiller en relations gouvernementales

#### **ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2017-12-04



**Dossier # : 1177209009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2018.. Autoriser l'occupation du domaine public du 01 janvier au 02 avril 2018

Il est recommandé :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Première partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-04 12:02

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177209009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2018.. Autoriser l'occupation du domaine public du 01 janvier au 02 avril 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la première partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2018. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE17 1842 - 8 novembre 2017 - Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 11 novembre au 31 décembre 2017
- CE17 1627 - 13 septembre 2017 - Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 31 octobre 2017
- CE17 1084 - 14 juin 2017 - Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.
- CE17 0808 - 18 mai 2017 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 16 juin 2017
- CE17 0558 - 12 avril 2017 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 1er juillet 2017.
- CE17 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.
- CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.

**DESCRIPTION**

Les événements suivants, coordonnés par la Division des événements publics, se réaliseront

sur le domaine public du 1er janvier au 2 avril 2018. Ces événements sont:

Événements	Organismes	Dates de l'événement
Jeux du commerce	Comité des jeux du commerce 2018	3-4 janvier 2018
Défilé de la Saint-Patrick	United Irish Societies	18-mars-18
Marche du pardon nord-sud	Souffle et Vie sans frontières	30-mars-18
Tournée de Hockey d'Içi	Hockey Québec	31 mars et 1er avril 2018

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :
- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.

- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2017-11-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-11-28

**Approuvé le :** 2017-12-03

CE : 30.003

2017/12/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177796001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » pour une période de douze mois.

Il est recommandé :  
d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine (RCG 17-023), l'ordonnance désignant le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » aux fins de l'application du règlement pour une période de douze mois.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-17 09:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177796001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), rendant applicable ce règlement au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » pour une période de douze mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement peut s'appliquer et sa période d'application.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M Sainte-Catherine. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0283 (24 août 2017) : Adoption du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) - Approbation des conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

**DESCRIPTION**

L'ordonnance requise rendrait le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) applicable au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords », à compter du 16 janvier 2018 et ce, pour une période de douze mois.

**JUSTIFICATION**

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » à partir du 16 janvier 2018 pour une période de douze mois a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de la Société de

développement commercial Destination Centre-Ville, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Sainte-Catherine permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la rue Sainte-Catherine Ouest et ses abords;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents et des travailleurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1171179002 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 31 mai 2017 (CE17 0953).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M - Sainte-Catherine encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) ne pourra pas être applicable au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » à compter du 16 janvier 2018.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » à compter du 16 janvier 2018.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Camille BÉGIN, Service des communications  
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications  
Christianne RAIL, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 17 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-11-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-11-13

CE : 50.001  
2017/12/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS